

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 230

4 février 2011

### SOMMAIRE

<b>BCCS 2 Sàrl</b> .....	<b>11020</b>	<b>Ol-Games 2 S.A.</b> .....	<b>11006</b>
<b>Belier S.A.</b> .....	<b>11023</b>	<b>PEF IV Investments S.à r.l.</b> .....	<b>11006</b>
<b>Best Holding S.A.</b> .....	<b>11023</b>	<b>PEF V Information Technology S.à.r.l.</b> ...	<b>11007</b>
<b>Bonzaï S.A.</b> .....	<b>11023</b>	<b>PEF V Investments Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>11007</b>
<b>Bonzaï S.A.</b> .....	<b>11023</b>	<b>PEF V Zelmer Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>11007</b>
<b>Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.</b> .....	<b>11033</b>	<b>Pegamo Holding S.A.</b> .....	<b>11039</b>
<b>Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.</b> .....	<b>11033</b>	<b>Primavera Pain II s.à r.l.</b> .....	<b>11008</b>
<b>Chez Roland et Mario</b> .....	<b>11033</b>	<b>Primavera Pain s.à r.l.</b> .....	<b>11007</b>
<b>C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A.</b> .....	<b>11033</b>	<b>Private Finance Capital Market &amp; Equities SPF SA</b> .....	<b>11006</b>
<b>Dayton S.A.</b> .....	<b>11033</b>	<b>Procator S.à r.l.</b> .....	<b>11006</b>
<b>Digital Management S.A.</b> .....	<b>10994</b>	<b>Proinent S.à r.l.</b> .....	<b>11008</b>
<b>F.D.V. S.A.</b> .....	<b>11039</b>	<b>Prospector Holding S.A.</b> .....	<b>11007</b>
<b>Future Management Holdings S.A.</b> .....	<b>11008</b>	<b>Prospector S.A.</b> .....	<b>11007</b>
<b>Future Management Holdings S.A., SPF</b> .....	<b>11008</b>	<b>Razel Luxembourg</b> .....	<b>11038</b>
<b>Geralux S.à r.l.</b> .....	<b>11039</b>	<b>Razel Luxembourg</b> .....	<b>11034</b>
<b>Gerba S.A.</b> .....	<b>11018</b>	<b>Regio Réclam S.à r.l.</b> .....	<b>11008</b>
<b>Hartwig &amp; Kentner SPF S.A.</b> .....	<b>11034</b>	<b>Rosebud Properties Holding S.à r.l.</b> .....	<b>11008</b>
<b>H B M S.A. Holding</b> .....	<b>11020</b>	<b>Tectum Real Estate S.A.</b> .....	<b>11018</b>
<b>H B M S.A. S.P.F.</b> .....	<b>11020</b>	<b>T.E.M. Jointures Sàrl</b> .....	<b>11008</b>
<b>Helena Info Management S.A.</b> .....	<b>11035</b>	<b>Todosol S.à.r.l.</b> .....	<b>11035</b>
<b>Hunac (No. 1) S.à r.l.</b> .....	<b>11023</b>	<b>Tourisme International S.A.</b> .....	<b>11018</b>
<b>Immo Step S.à r.l.</b> .....	<b>11036</b>	<b>Tourisme International S.A.</b> .....	<b>11018</b>
<b>Kalvin S.A.</b> .....	<b>11040</b>	<b>Tradova Lux s.à r.l.</b> .....	<b>11019</b>
<b>Multipatent S.A.</b> .....	<b>10994</b>	<b>Unipatent Holding S.A.</b> .....	<b>11019</b>
<b>Muntcap Holding S.A.</b> .....	<b>10994</b>	<b>Valau Holding S.A. S.P.F.</b> .....	<b>11040</b>
<b>Muntcap S.A.</b> .....	<b>10994</b>	<b>Valinvest Holding S.A.</b> .....	<b>11019</b>
<b>Netregie S.à r.l.</b> .....	<b>10994</b>	<b>Violet Investment S.A.</b> .....	<b>11019</b>
<b>New Drinktex</b> .....	<b>11005</b>	<b>Worldson International Holding</b> .....	<b>11019</b>
<b>Nikos International Spf S.A.</b> .....	<b>11005</b>	<b>Worldson International SPF</b> .....	<b>11019</b>
<b>Odeon Leicester Square S.à r.l.</b> .....	<b>11006</b>	<b>WRM Auto-Center</b> .....	<b>11020</b>
		<b>Xyste Finance et Participations S.A. Lu- xembourg</b> .....	<b>11020</b>

**Multipatent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 83.482.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002527/10.

(110002308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Muntcap S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Muntcap Holding S.A.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 46.716.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60441 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002529/11.

(110002107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Netregie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.118.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002532/10.

(110002060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Digital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.129.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of shareholders of the company "DIGITAL MANAGEMENT S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen on January 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association, number 559 of the 16<sup>th</sup> March 2010 "Company").

The meeting is opened at 10.00 a.m. and is presided by Mr Mirko LA ROCCA, private employee, with professional residence in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, with professional residence in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional residence in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to change the prevailing language of the articles of incorporation of the company from French to English.
2. Decision to amend the object of the company as set out in article 4 of the articles of incorporation.
3. Decision to amend article 5 of the articles of incorporation in order to change the quorum and majority requirement for approval of an increase in capital and to limit or suppress pre-emptive rights.
4. Decision to amend article 9 of the articles of incorporation in order to allow board of directors' meetings to take place by means of various communication media and to provide that written resolutions circulated, and executed by all

the members of the board of directors, shall be deemed as having been validly approved as if a meeting validly called took place.

5. Decision to amend article 10 of the articles of incorporation to provide that no director having the profession of attorney may be delegated powers to carry out the ordinary management and daily business of the Company.

6. Decision to amend article 14 of the articles of incorporation in order to allow a shareholder to attend shareholders' meetings by means of various communication media.

7. Decision to amend and restate the articles of incorporation, in order, inter alia, to reflect the foregoing resolutions.

II The shareholders present or represented, their proxies and the number of shares held by each of the are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialed "ne varietur" by the the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III It appears from the attendance list that 100% of the shareholders of the Company are present or represented, and the meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items on the agenda.

The Shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to word the articles of incorporation of the Company in the English language which version will prevail in the case of divergences with the French translation.

*Second resolution*

The Shareholders decide to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reduce the scope of the objects clause of the Company by removing the possibility of engaging in real estate transactions and to refer specifically to Digital Investments SCA SICAR.

Article 4 shall be amended to read as follows:

"The Company's corporate purpose is to hold stakes, under any forms whatsoever, in Luxembourg and elsewhere companies of any kind, the acquisition of titles and rights of any kind whatsoever, through the holding, the contribution in kind, the subscription, the possession or the purchase option and through any other manner whatsoever and including without limitation the acquisition of patents and licences, their respective management and enhancement as well as any other activities directly or indirectly relating to its corporate purpose mainly taking loans with or without guarantees in any currencies through the issue of bonds which shall be either in the form of convertible and/or subordinated bonds and coupon bonds and granting borrowings or warranties to companies in which the Company shall hold an interest or is interested in.

In particular the Company shall hold shares and act as manager and unlimited shareholder of Digital Investments S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) set out under Luxembourg law.

Moreover, the Company shall carry out any kind of commercial and financial transactions directly or indirectly relating to its corporate purpose or likely to facilitate its achievement.

In general, the Company shall provide any assistance to any affiliate company, undertake any controlling and supervision measures of any kind and carry out any kind of transactions deemed useful to the fulfilment and development of its corporate purpose."

*Third resolution*

The Shareholders decide to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by inserting a paragraph after the existing third paragraph as follows:

"Any increase of the Company's share capital shall be deemed validly approved with the favourable vote of at least eighty three percent (83%) of the Company's outstanding share capital."

*Fourth resolution*

The Shareholders decide to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by amending the existing paragraph 4 thereof to read as follows:

"The general meeting called to resolve upon the increase of capital, according to the quorum and majority rules applicable in case of amendments of these by-laws, shall limit or suppress the shareholders' pre-emptive rights. Such a business matter shall be specifically communicated into the relevant notice of call. The reasons grounding such a business matter shall be set out in detail in a report to be drawn up by the board of directors or the sole director, as the case may be, specifically addressing the issue price proposed and submitted to the general meeting. The Company is entitled to buy its own shares back within the limits and upon the terms permitted by law."

*Fifth resolution*

The Shareholders decide to amend Article 9 of the articles of incorporation of the Company in order to allow board of directors' meetings to take place by means of various communication media by inserting two paragraphs following the existing third paragraph, to read as follows:

“All members of the board of directors attending a board of directors meeting, by means of any communication medium (including the telephone or a videoconference) letting such members of the board of directors to be identified and all board of directors members, attending such meeting (either in person, or by proxy, or by means of such kind of communication medium), to understand and to be understood by all the other members at any moment, shall be deemed attending such a meeting in person and shall be taken into account when calculating the quorum and authorised to vote on the businesses in agenda of such a meeting. A meeting held in such a way shall be deemed as having been held at the registered office of the Company in Luxembourg city.

The board of directors' members participating in a board of directors meeting by means of any such communication medium shall ratify their cast votes by signing one copy of the minutes of the meeting.”

*Sixth resolution*

The Shareholders decide that written resolutions circulated, and executed by all the members of the board of directors, shall be deemed as having been validly approved as if a meeting validly called took place. It was decided to add a paragraph after the last existing paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“Written resolutions circulated, and executed by all the members of the board of directors, shall be deemed as having been validly approved as if a meeting validly called took place. The relevant signatures shall be placed on a sole document or several copies of the same resolution.”

*Seventh resolution*

The Shareholders decide that no director having the profession of attorney may be delegated powers to carry out the ordinary management and daily business of the Company. It was decided to amend the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“The board of directors may delegate its powers to carry out the Company's ordinary management and daily business to one of the members of the board of directors, with the prior approval of the general meeting of the shareholders provided that in no event may a director who practices as a lawyer be delegated powers to carry out the ordinary management and daily business of the Company.”

*Eighth resolution*

The Shareholders decide to amend the fourth paragraph of Article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to allow a shareholder to attend shareholders' meetings by means of various communication media, to read as follows:

“The shareholder attending any shareholders' meeting by means of a communication medium (including a telephone, or a videoconference), letting such shareholder be identified and all the other shareholders attending such a meeting understand and be understood by all the other members at any moment, shall be deemed attending such a meeting in person and shall be taken into account when calculating the quorum and authorised to vote on the items on the agenda of such meeting.”

*Ninth resolution*

The shareholders decide to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows, in order, inter alia, to reflect the above resolutions.

**“Name - Registered office - Duration - Corporate purpose - Capital**

**Art. 1.** The Company's legal name is “Digital Management S.A.” and it is a public limited company (“société anonyme”).

The Company may have either a sole shareholder or many shareholders. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company can be managed by a sole director only not needing to be the sole shareholder of the Company.

The Company shall not be wound up as a result of the sole shareholder's death, suspension of the civil rights, bankruptcy or liquidation.

**Art. 2.** The registered office is established in the town of Luxembourg.

It may be moved within the boundaries of the town of Luxembourg by simple resolution of the Company's board of directors or by decision of the sole director, as the case may be.

In the event that the Company's board of directors or the sole director, as the case may be, deems that extraordinary circumstances of political, economic or social nature have occurred or are about to occur being capable of jeopardizing the Company's ordinary business at its registered office or its easy communication or the communication between the registered office and abroad, it shall transfer the registered office abroad on a temporary basis until complete cessation of such abnormal circumstances. Such provisional measures shall not affect the Company's Luxembourg nationality which

shall be maintained despite such temporary transfer of its registered office. Similar temporary measures shall be taken and brought to the public knowledge by any of the Company's executive structures having the power to represent the Company in its ordinary and daily activities.

**Art. 3.** The Company is created for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company's corporate purpose is to hold stakes, under any forms whatsoever, in Luxembourg and elsewhere companies of any kind, the acquisition of titles and rights of any kind whatsoever, through the holding, the contribution in kind, the subscription, the possession or the purchase option and through any other manner whatsoever and including without limitation the acquisition of patents and licences, their respective management and enhancement as well as any other activities directly or indirectly relating to its corporate purpose mainly taking loans with or without guarantees in any currencies through the issue of bonds which shall be either in the form of convertible and/or subordinated bonds and coupon bonds and granting borrowings or warranties to companies in which the Company shall hold an interest or is interested in.

In particular the Company shall hold shares and act as manager and unlimited shareholder of Digital Investments S.C.A., SICAR a partnership limited by shares (société en commandite par actions) set out under Luxembourg law.

Moreover, the Company shall carry out any kind of commercial and financial transactions directly or indirectly relating to its corporate purpose or likely to facilitate its achievement.

In general, the Company shall provide any assistance to any affiliate company, undertake any controlling and supervision measures of any kind and carry out any kind of transactions deemed useful to the fulfilment and development of its corporate purpose.

**Art. 5.** The share capital of the Company is thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares are and will remain nominative.

The subscribed share capital of the Company shall be increased or reduced by resolutions of the general meeting of the shareholders having resolved there upon with the same majorities as requested for any amendments to the by-laws.

Any increase of the Company's share capital shall be deemed validly approved with the favourable vote of at least eighty three percent (83%) of the Company's outstanding share capital.

The general meeting called to resolve upon the increase of capital, according to the quorum and majority rules applicable in case of amendments of these by-laws, shall limit or suppress the shareholders' pre-emptive rights. Such a business matter shall be specifically communicated into the relevant notice of call. The reasons grounding such a business matter shall be set out in detail in a report to be drawn up by the board of directors or the sole director, as the case may be, specifically addressing the issue price proposed and submitted to the general meeting. The Company is entitled to buy its own shares back within the limits and upon the terms permitted by law.

The shares shall be freely transferable among shareholders, either for free, or against payment. The shareholders hold their pre-emptive rights upon the shares to be transferred in proportion to their respective percentage of holding in the Company share capital.

The transfer of shares either for free or against payment, to the benefit of a person not being a shareholder, is only permitted subject to the previous approval of the general meeting of the shareholders, within the limits of the procedures set out herein below.

Any shareholder willing to transfer its shares as a whole or in part shall previously inform the board of directors or the sole director, as the case may be, of the number of shares to be transferred and the relevant expected price, by registered letter return receipt. The board of directors or the sole director, as the case may be, shall call the general meeting of the shareholders immediately, which shall validly resolve upon the transfer of the shares with the attendance quorum of at least eighty three percent (83%) of the Company share capital and with the favourable vote of the majority of eighty three percent (83%) of the Company share capital.

Within a one-month term as of the board of directors' or the sole director's, as the case may be, receipt of the request of the transfer approval by the transferring shareholder to a non shareholder, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall notify the transferor of its decision by registered letter return receipt, without specifying the relevant grounds, on the basis of the resolutions taken by the general meeting of shareholders. In the event the approval is denied the transferor shall have a fifteen (15)-day period as of the denial notification receipt to notify the board of directors, or the sole director, as the case may be, whether or not he renounces his transfer plans. In the event that the transferor does not renounce his plans, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall invite the shareholders by registered letter to acquire the shares to be transferred at the price specified in the transfer notice pursuant to paragraph 8 above, in proportion to their then respective participation in the Company's share capital.

Within fifteen (15) days of receipt of such notice issued by the board of directors' or the sole director, as the case may be, each shareholder shall inform the Company in writing that:

1. he exercises his pre-emptive right on all or a part of the transferred shares on a pro rata basis according to his current participation in the Company's share capital at the price specified in the transfer notice; or
2. he does not wish to acquire such shares.

Every shareholder not replying within the term above, will be deemed to have waived his pre-emptive rights.

The board of directors or the sole director, as the case may be, will send the shareholder willing to transfer his shares a registered letter specifying the name of the shareholders, who are intending to exercise their respective pre-emptive rights as well as the number of shares which they are willing to acquire, or in the absence, the number of shares which the Company itself will buy back at the lesser of (i) the price specified into the notice pursuant to paragraph 8 hereinabove and (ii) the fair price determined by a third party expert appointed by the Company's board of directors or the sole director, as the case may be, upon resolution to be taken with the unanimous consent of all its members.

### Management and Control

**Art. 6.** If the Company is incorporated by a sole shareholder or if, following a resolution of a general meeting of the shareholders it results that the Company has a sole shareholder, the Company shall be managed by one director called, "sole director", until the next ordinary general meeting following the recognition of the existence of several shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who shall not need to be shareholders of the Company. Under such circumstances, the general meeting shall appoint at least two (2) directors in addition to the sole director in office. The sole director or, as the case may be, the directors shall be appointed for a period of time not exceeding six years and they will be re-eligible.

In these articles any reference to the board of directors shall be deemed referring to the sole director (each time the Company has a sole shareholder) for so long as the Company has a sole shareholder.

Each time a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity shall appoint its own permanent representative to represent such legal entity in compliance with article 51bis of Luxembourg law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be appointed by the general meeting of the shareholders by resolution taken with the favourable vote of 83% of the Company's share capital. With the same voting majority, the Company's shareholders shall also determine the number of directors, their remuneration and the duration of their respective offices. At any moment a director may be dismissed with or without cause and/or may be replaced by resolution of the general meeting taken with the favourable vote of 83% of the Company's share capital.

In the event a seat of a director is vacant due to death, retirement or any other cause, the co-option is not permitted. If the directors' number falls beneath the minimum number set forth by law or by these by-laws, the general meeting shall be called immediately pursuant to the legal provisions and shall take place in order to appoint the new directors.

**Art. 7.** The board of directors resolving there upon with the unanimous consent of its members or, as the case may be, the sole director may, with the approval of the general meeting, decide to issue bond debts under the forms of bearer bonds or otherwise, under any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The board of directors or, as the case may be, the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the terms and conditions, of issue and repayment and any other conditions referring thereto.

A book of registered bonds shall be kept at the Company's registered office.

**Art. 8.** The widest powers to carry out any operating or disposal activities in the Company's interest are vested in the board of directors or, as the case may be, the sole director.

All powers which are not expressly reserved to the general meeting by the law or by these articles, belong to the board of directors or the sole director, as the case may be.

**Art. 9.** The chairman of the board of directors is designated by the board of directors among its members; in the event the chairman is not in attendance, the chairmanship of the meeting may be awarded to one of the directors in attendance.

The board of directors may conduct its businesses only in the event that all its members are in attendance or represented, proxies among directors being admissible where granted in writing by telegram, telex or facsimile.

As a matter of urgency, the directors may cast their vote in writing by telegram, telex or facsimile.

All members of the board of directors attending a board of directors meeting, by means of any communication medium (including the telephone or a videoconference) letting such members of the board of directors to be identified and all board of directors members, attending such meeting (either in person, or by proxy, or by means of such kind of communication medium), to understand and to be understood by all the other members at any moment, shall be deemed attending such a meeting in person and shall be taken into account when calculating the quorum and authorised to vote on the businesses in agenda of such a meeting. A meeting held in such a way shall be deemed as having been held at the registered office of the Company in Luxembourg city.

The board of directors' members participating in a board of directors meeting by means of any such communication medium shall ratify their cast votes by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of directors' resolutions shall be taken by the majority of its members, unless otherwise stated by these by-laws. In case of a deadlock the chairman does not have the casting vote.

Any decisions taken by the sole director shall have the same power as the resolutions taken by the board of directors and shall be recorded in minutes, which shall be executed by the sole director, whose copies or excerpts shall be brought in legal proceedings or otherwise.



The first chairman shall be designated by the general meeting.

Written resolutions circulated, and executed by all the members of the board of directors, shall be deemed as having been validly approved as if a meeting validly called took place. The relevant signatures shall be placed on a sole document or several copies of the same resolution.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to carry out the Company's ordinary management and daily business to one of the members of the board of directors, with the prior approval of the general meeting of the shareholders provided that in no event may a director who practices as a lawyer be delegated powers to carry out the ordinary management and daily business of the Company.

Moreover, the board of directors or, as the case may be, the sole director may grant any powers and special mandates to any person, who shall not need to be a director, and appoint and dismiss any agents, and employees and determine their respective remuneration.

**Art. 11.** The Company shall be bound by either the joint signature of three Company directors or the sole signature of the delegated director, within the limits of the ordinary management or, as the case may be, by the sole director signature, or by the joint or sole signature of any person to whom a similar power of signature has been delegated by the board of directors or the sole director, as the case may be.

**Art. 12.** One or several statutory auditors, being or not being shareholders, to be appointed for a duration not exceeding six years, re-eligible and revocable at any time, shall be entrusted with the Company's supervision.

### **Fiscal year - General meeting**

**Art. 13.** The Company's fiscal year shall commence the first day of January and terminate the thirty first December each year.

**Art. 14.** In the event that there is a sole shareholder only, during the general meeting duly held he will exercise all the powers pertaining to the general meeting of the shareholders, pursuant to law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The general meetings shall be convened in compliance with the provisions of law. Convocation formalities shall not be necessary where all shareholders are in attendance or represented or where all shareholders declare to have prior knowledge of the items on the agenda of such meeting.

At any general meeting of the shareholders, any shareholder shall be entitled to vote personally or by proxy, it either being or not being a shareholder.

The shareholder attending any shareholders' meeting by means of a communication medium (including a telephone, or a videoconference), letting such shareholder be identified and all the other shareholders attending such a meeting understand and be understood by all the other members at any moment, shall be deemed attending such a meeting in person and shall be taken into account when calculating the quorum and authorised to vote on the items on the agenda of such meeting.

Each share gives right to one vote.

**Art. 15.** The Company's shareholders meeting duly convened, represents all the Company's shareholders.

It has the widest powers to carry out or ratify all actions affecting the Company.

**Art. 16.** The general meeting resolves upon the allocation and distribution of the net income.

The board of directors or the sole director, as the case may be, is authorised to make down payments on the dividends in compliance with the conditions set forth by law.

**Art. 17.** The annual general meeting shall duly take place the last Thursday of the month of June at 3 o'clock p.m. at the registered office or in any other place in the town where the registered office is located, to be specified in the convening notice.

If such a day is bank holiday the meeting shall take place the first business day thereafter.

**Art. 18.** The law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as well as its subsequent amendments shall apply unless otherwise set forth in these articles."

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, resulting from the present deed, are estimated approximately at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

### **Follows the french version**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence au Luxembourg;

a eu lieu l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «DIGITAL MANAGEMENT S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul Bettingen le 26 janvier 2010, publié au Mémorial C , Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 16 mars 2010 (la «Société»).

La réunion commence à 10.00 heures et est présidée par Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg. Le président nomme comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, de résidence à Luxembourg.

Le bureau de la réunion ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter:

I L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Décision de modifier la langue utilisée dans les statuts du français à l'anglais.
2. Décision de modifier l'objet social tel que fixé par l'article 4 des statuts.
3. Décision de modifier l'article 5 des statuts afin de modifier le quorum et la majorité requise pour une augmentation de capital et pour une limitation ou suppression des droits de préemption.
4. Décision de modifier l'article 9 des statuts afin de permettre la tenue des réunions du conseil d'administration par divers moyens de communication et de permettre que les résolutions circulaires écrites, signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées au même titre que si une réunion valablement convoquée avait eu lieu.
5. Décision de modifier l'article 10 des statuts afin qu'aucun administrateur exerçant la profession d'avocat ne soit délégué les pouvoirs de gestion journalière et des affaires courantes de la Société.
6. Décision de modifier l'article 14 des statuts afin de permettre à l'actionnaire de prendre part aux assemblées des actionnaires par différents moyens de communication.
7. Décision de modifier et refondre les statuts, afin de refléter inter alia les résolutions précédentes.

II Les actionnaires présents et représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les mandats des actionnaires représentés après avoir été signés «ne varietur» par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné sera annexé au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

III Il ressort de la liste de présence que 100% des actionnaires étaient présents ou représentés, et l'assemblée générale des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident d'adopter une version anglaise qui fera foi en cas de divergence avec la version française.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts afin de réduire l'étendue de l'objet social de la Société en supprimant la possibilité d'engagements de la Société dans des transactions immobilières et de s'en référer expressément à Digital Investments SCA SICAR. L'article 4 sera modifié comme suit:

«La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise au Luxembourg et toute autre société étrangère, l'acquisition de tout titre et droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et y compris sans restrictions par l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur respectives ainsi que toute opération directement ou indirectement liée à l'objet social, en priorité en empruntant avec ou sans garantie dans toute devise, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la Société aura un intérêt ou s'y intéresse.

En particulier la Société pourra détenir des actions et agir en qualité d'associé commandité de Digital Investments S.C.A., SICAR une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.



En outre, la Société pourra effectuer toute opération commerciale, et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

D'une manière générale, la Société pourra fournir toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qu'elle estimera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.»

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts en y insérant un nouveau paragraphe après le troisième paragraphe existant comme suit:

«Toute augmentation du capital social sera valablement approuvée par un vote favorable d'au moins quatre-vingt-trois pourcent (83%) du capital social en circulation.»

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts en modifiant le paragraphe 4 existant comme suit:

«L'assemblée générale appelée à délibérer sur l'augmentation de capital selon les règles de quorum et de majorité applicables en cas de modifications des statuts, peut, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette proposition doit être spécialement annoncée dans la notification de convocation appropriée. La justification détaillée de cette proposition devra être exposée dans un rapport établi par le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant, portant notamment sur le prix d'émission proposé et présenté à l'assemblée générale. La Société peut, dans la mesure et aux conditions permises par la loi, racheter ses propres actions.»

#### *Cinquième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 9 des statuts afin de permettre la tenue des réunions du conseil d'administration via plusieurs moyens de communication en y insérant deux nouveaux paragraphes après le troisième paragraphe existant, comme suit:

«Tous les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via tout moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo conférence) qui permette audits membres du conseil d'administration d'être identifiés et à tous les membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire soit au moyen de ce type de communication) de comprendre et d'être compris à tout moment par tous les autres membres, seront considérés comme étant présents en personne à cette réunion et seront pris en compte pour le calcul du quorum et seront autorisés à voter sur les matières inscrites à l'ordre du jour de cette réunion. Une réunion ainsi tenue sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société à Luxembourg ville.

Les membres du conseil d'administration participant à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés en signant une copie des procès-verbaux de la réunion.»

#### *Sixième résolution*

Les Actionnaires décident que les résolutions circulaires écrites, signées par tous les administrateurs, seront considérées comme étant régulièrement approuvées comme si la réunion avait eu lieu. Il a été décidé d'ajouter un paragraphe après le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

«Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées au même titre que si une réunion valablement convoquée avait eu lieu. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.»

#### *Septième résolution*

Les Actionnaires décident qu'aucun administrateur exerçant la profession d'avocat ne sera délégué les pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société. Il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

«Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la société ainsi que la représentation de la société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration qui ne peut en aucun cas être un administrateur exerçant la profession d'avocat.»

#### *Huitième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 14 des statuts afin de permettre à l'actionnaire de participer aux assemblées générales des actionnaires via plusieurs moyens de communication, comme suit:

«L'actionnaire qui participe à une assemblée générale d'actionnaires via un moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo conférence) qui permette audit actionnaire d'être identifié et à tous les autres actionnaires présents à cette assemblée de comprendre et d'être compris à tout moment par tous les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette assemblée et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières inscrites à l'ordre du jour de cette assemblée.»

### Neuvième résolution

Les actionnaires décident de modifier et de refondre les Statuts comme suit afin de prendre en compte, inter alia, les résolutions précédentes.

#### «Dénomination - Siège social - Durée - Objet social - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «Digital Management S.A.»

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par seulement un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville du Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la ville du Luxembourg par simple résolution du conseil d'administration de la Société ou par une résolution de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique le cas échéant, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Semblables mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise au Luxembourg et toute autre société étrangère, l'acquisition de tout titre et droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et y compris sans restrictions par l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur respectives ainsi que toute opération directement ou indirectement liée à l'objet social, en priorité en empruntant avec ou sans garantie dans toute devise, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la Société aura un intérêt ou s'y intéresse.

En particulier la Société pourra détenir des actions et agir en qualité d'associé commandité de Digital Investments S.C.A., SICAR une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

En outre, la Société pourra effectuer toute opération commerciale, et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

D'une manière générale, la Société pourra fournir toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qu'elle estimera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31,000.- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué à la même majorité requise comme en matière de modifications des Statuts.

Toute augmentation du capital social sera valablement approuvée par un vote favorable d'au moins quatre-vingt-trois pourcent (83%) du capital social libéré.

L'assemblée générale appelée à délibérer sur l'augmentation de capital selon les règles de quorum et de majorité applicables en cas de modifications des Statuts, peut, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette proposition doit être spécialement annoncée dans la notification de convocation appropriée. La justification détaillée de cette proposition devra être exposée dans un rapport établi par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique le cas échéant, portant notamment sur le prix d'émission proposé et présenté à l'assemblée générale. La Société peut, dans la mesure et aux conditions permises par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions pourront être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires. Les actionnaires ont leurs droits de préemption sur les actions cédées proportionnellement à leur pourcentage de détention du capital social.

La cession d'actions, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, au profit d'une personne non actionnaire, n'est autorisée que sous réserve de l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, dans le cadre des procédures exposées ci-dessous.

Tout actionnaire qui voudrait céder tout ou partie de ses actions devra informer au préalable le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant, par lettre recommandée avec accusé de réception, du nombre de titres à céder et du prix souhaité. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant, devra immédiatement convoquer une assemblée générale des actionnaires, qui délibèrera valablement sur la cession des actions, avec la présence des actionnaires représentant au moins 83% (quatre-vingt-trois pour cent) du capital social et avec un vote favorable de la majorité des 83% (quatre-vingt-trois pour cent) des actionnaires présents et représentés.

Pendant une période d'un (1) mois à compter de la réception par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, sur la base des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires devra notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indication des motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, invitera par lettre recommandée les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis de cession conformément au paragraphe 8 ci-dessus, proportionnellement à leur participation au capital social .

Tout actionnaire devra, dans les quinze (15) jours de la réception de la notification du conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, informer la Société par écrit:

1. qu'il exerce son droit de préemption sur tout ou une partie des actions cédées au pro rata de sa participation actuelle au capital social au prix spécifié dans la notification de cession; ou
2. qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire, qui n'aurait pas répondu dans le délai indiqué ci-dessus, est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant, adressera à l'actionnaire désirant céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui ont l'intention d'exercer leurs droits de préemption respectifs ainsi que le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la Société rachètera elle-même au moindre (i) prix entre le prix spécifié dans la notification conformément au paragraphe 8 ci-dessus et (ii) le prix équitable fixé par un tiers expert nommé par le conseil d'administration de la Société ou par l'administrateur unique le cas échéant, suivant une résolution prise à l'unanimité de ses voix.

### **Administration et Surveillance**

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement des actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale devra nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront nommés pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit nommer son propre représentant permanent qui représentera cette personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le(s) administrateur(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise avec un vote favorable de 83% du capital de la société. Suivant les mêmes règles de majorité, les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou pourra être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale suivant un vote favorable de 83% du capital de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, la cooptation est refusée. Si le nombre d'administrateurs tombe sous le minimum légal ou statutaire, une assemblée générale devra être immédiatement convoquée conformément aux dispositions légales et devra avoir lieu pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration décidant à l'unanimité de ses membres ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut, avec l'accord de l'assemblée générale, décider de l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autrement, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque devise que ce soit.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.

**Art. 9.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un des administrateurs présents.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés, les mandats entre administrateurs étant permis, ils peuvent être donnés par écrit, télégramme, télex ou téléfax,

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Tous les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permette audits membres du conseil d'administration d'être identifiés et à tous les membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) de comprendre et d'être compris à tout moment par tous les autres membres, seront considérés comme étant présents en personne à cette réunion et seront pris en compte pour le calcul du quorum et autorisés à voter sur les matières inscrites à l'ordre du jour de cette réunion. Une réunion ainsi tenue sera considérée comme étant tenue au siège social de la Société au Luxembourg.

Les membres du conseil d'administration participant à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés en signant une copie des procès-verbaux de la réunion.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix, sauf si, les Statuts en disposent autrement. En cas de partage des voix, la voix du président n'est pas prépondérante.

Toute décision prise par l'administrateur unique aura la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et sera constatée par des procès verbaux, qui seront exécutées par l'administrateur unique, dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Les résolutions circulaires écrites signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées au même titre que si une réunion valablement convoquée avait eu lieu. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la société ainsi que la représentation de la société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration qui ne peut en aucun cas être un administrateur exerçant la profession d'avocat.

De plus, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tout pouvoir et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tout agent et employés et fixer leurs rémunérations respectives.

**Art. 11.** La Société sera engagée soit par la signature conjointe de trios administrateurs de la Société, soit par la signature unique de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique le cas échéant.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou pas, nommés pour une durée ne dépassant pas six années, qui sont rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente un décembre de la même année.

**Art. 14.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, celui-ci exercera, au cours de l'assemblée générale dûment tenue, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations aux assemblées générales seront faites conformément aux dispositions légales. Les formalités de convocations ne seront pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ou lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance des matières de l'ordre du jour de la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, en tant qu'actionnaire ou pas, à toute assemblée générale des actionnaires.

L'actionnaire qui participe à une assemblée des actionnaires via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permette audit actionnaire d'être identifié et à tous les autres actionnaires présents à cette assemblée de comprendre et d'être compris à tout moment par tous les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette assemblée et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières inscrites à l'ordre du jour de cette assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 16.** L'assemblée générale statue sur l'affectation et la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à préciser dans les notifications de convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures s'appliqueront sauf dérogations prévues dans les Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évaluées approximativement à EUR 2.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous et le notaire le présent acte.

Signé: M. LA ROCCA, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53779. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166843/607.

(100193387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

#### **New Drinktex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.127.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 04/01/2011.

Référence de publication: 2011002533/10.

(110002137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

#### **Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.168.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011002537/12.

(110001955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Odeon Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 133.337.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011002540/9.  
(110002389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2010.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire  
Référence de publication: 2011002545/14.  
(110001829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Private Finance Capital Market & Equities SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 70.840.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60770 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011002548/10.  
(110001952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.200.002,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 132.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 janvier 2011.  
Référence de publication: 2011002549/11.  
(110001764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**PEF IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2011.  
Référence de publication: 2011002551/10.  
(110001811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---



**PEF V Information Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.456.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002552/11.

(110001809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**PEF V Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.291.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002553/11.

(110001797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**PEF V Zelmer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 280.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.235.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002554/11.

(110001805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Primavera Pain s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 28.218.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002562/9.

(110001792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Prospector S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Prospector Holding S.A.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 62.219.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60522 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002566/11.

(110002311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Primavera Pain II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.  
R.C.S. Luxembourg B 48.504.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002563/9.

(110001791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Proint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.719.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002564/10.

(110002061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Regio Réclam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 146.357.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002570/9.

(110002153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 21.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011002571/11.

(110002384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**T.E.M. Jointures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 67.329.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002608/10.

(110002062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Future Management Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Future Management Holdings S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 87.501.

In the year two thousand and ten, on the first day of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public holding limited company ("société anonyme holding") "Future Management Holdings S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 87.501, incorporated under the name of Future Group Holdings S.A. pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 23<sup>rd</sup> of May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164 of the 2nd of August 2002, amended by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 10<sup>th</sup> day of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2511 of 24<sup>th</sup> day of December 2009, by adopting the name of Future Management Holdings S.A.

The meeting is presided by Mrs. Annie SWETENHAM, corporate advisor, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary Ms. Kathy CARNEIRO OLIVEIRA, corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The meeting elects as scrutineer Ms. Marie-Hélène GONCALVES, senior corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929, by transforming the company into a family wealth management company ("SPF"), with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment of the purpose of the articles of association, in order to give it the following wording:

"The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law of 11<sup>th</sup> May 2007 concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.."

3. Change of the name of the Company into "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF".

4. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

#### *First resolution*

The meeting decides:

- to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and to transform the Company into a family wealth management company ("SPF"), with effect at the day of the deed;
- to modify the purpose of the Company as reproduced under point 2) of the agenda;
- to change the name of the Company into FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF";

- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

### Preliminary title - Definitions

"Law": means the legal dispositions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and its subsequent amendments;

"SPF Law": means the legal dispositions of the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF");

"Bylaws": means the Company's articles of association.

### Title I. Name, Duration, Object, Registered office

**Art. 1.** There exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme") under the name of "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF", qualified as family wealth management company in the sense of the SPF Law, (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law of 11<sup>th</sup> May 2007 concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

### Title II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at thirty five thousand US Dollars (35,000.- USD), represented by three thousand five hundred (3,500) shares, with a par value of ten Dollars US (10.- USD) per share.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

**Art. 6.** The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset; or
- b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals;

or

- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to under a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the Directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

### **Title III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 10<sup>th</sup> of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **Title IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of four (4) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of the Chairman of the Board or the Vice-Chairman of the Board, or by the sole signature of one or more managing director(s). In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **Title V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **Title VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **Title VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.



### **Title VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

### **Title IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the family wealth management company (Société de gestion de patrimoine familial - "SPF").

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs*

The total amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Future Management Holdings S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.501, constituée sous la dénomination de Future Group Holdings S.A. suivant acte reçu par André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 2 août 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2511 du 24 décembre 2009, en adoptant la dénomination de Future Management Holdings S.A.

L'assemblée est présidée par Mme Annie SWETENHAM, corporate advisor, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mlle Kathy CARNEIRO OLIVEIRA, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Marie-Hélène GONCALVES, senior corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'objet afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Changement de la dénomination de la Société en "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., SPF".

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social comme reproduit dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de changer la dénomination de la Société en "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A. SPF.";
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

### **Titre préliminaire - Définitions**

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

### **Titre I<sup>er</sup> . Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A. SPF.", qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF, (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF du 11 mai 2007, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente cinq mille Dollars des Etats-Unis (35.000,- USD), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix Dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé; ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques; ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration. L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 10<sup>e</sup> jour du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration ou du Vice-Président du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s). Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annie SWETENHAM, Kathy CARNEIRO OLIVEIRA, Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2010. Relation GRE/2010/4318. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166882/492.

(100193477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Tectum Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.948.

---

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zimmer & Schulz Lux S.à r.l.

*Fiduciaire - Expert Comptable*

International Consulting

L-5365 Munsbach - 12, rue Gabriel Lippmann

Signature

Référence de publication: 2011002610/14.

(110001777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Tourisme International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 140.912.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011002611/11.

(110001945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Tourisme International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 140.912.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011002612/11.

(110001946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Gerba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.937.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

*Pour GERBA S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Isabelle GERLAXHE

Référence de publication: 2011000245/15.

(100203127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---



**Tradova Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 17A, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 140.195.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 28 Décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 05 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002614/11.

(110002174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Unipatent Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 23.391.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002617/10.

(110002291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002619/10.

(110002087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Violet Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002624/9.

(110002280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Worldson International SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Worldson International Holding).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011002634/13.

(110002027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**WRM Auto-Center, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 2, route de Haller.  
R.C.S. Luxembourg B 109.268.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Beaufort, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011002635/10.

(110002282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 85.612.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002636/10.

(110002301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**BCCS 2 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011002800/11.

(110002405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**H B M S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. H B M S.A. Holding).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 49.091.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «H B M S.A. HOLDING», établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 39 de 1995, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49091.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION NEUF CENT CINQ MILLE SIX CENT DOUZE EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (€ 1.905.612,72-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

” **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «H B M S.A. S.P.F.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à UN MILLION NEUF CENT CINQ MILLE SIX CENT DOUZE EUROS SOIXANTE-DOUZE CENTS (€ 1.905.612,72-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Schaefer, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166917/133.

(100193262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Belier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 66.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002801/10.

(110001918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Best Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 74.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002803/10.

(110002235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Bonzaï S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002804/10.

(110002327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Bonzaï S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 85.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002805/10.

(110002346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Hunac (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 157.396.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 108.160,

hereby represented by Natalie Guelfi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

## **Chapter I. Name - Duration - Object - Registered Office**

### **Art. 1. Name and Duration.**

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Hunac (No. 1) S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

### **Art. 2. Corporate Object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give any guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

### **Art. 3. Registered Office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Chapter II. Share Capital**

### **Art. 4. Capital.**

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### **Art. 5. Profit sharing, indivisible shares.**

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

### **Art. 6. Transfer of shares.**

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.



6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

#### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### **Chapter III. Management - Meetings of the Board of Managers - Representation - Authorised signatories**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The Board of Managers may appoint a chairman (the Chairman) of the Board of Managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board of Managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the Board of Managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

#### **Art. 9. Meetings of the Board of Managers.**

9.1 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A or a B signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

**Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.**

10.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

**Art. 11. Representation - Authorised signatories.**

11.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

11.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Liability of managers.** The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Chapter IV. Secretary****Art. 13. Appointment of a Secretary.**

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

**Chapter V. General meetings of the shareholder(s)****Art. 14. General meetings of the shareholder(s).**

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 An annual meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

**Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 16. Financial statements.** Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 17. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.**

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

### Chapter VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 20. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

### Chapter VIII. Audit

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.**

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

### Chapter IX. Governing law

**Art. 22. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following (four) 4 persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

- Jamila Al Jabri, manager of accounts department, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 30 November 1961, in Tanzania, as A manager of the Company;

- Mohaymin Monem, senior analyst, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 19 September 1979, in Pakistan, as A manager of the Company;

- Mr Alexis Kamarowsky, managing director, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang jetzt Bad Rothenfelde, Germany, on 10 April 1947, as B Manager of the Company; and

- Mr François Manti, private employee, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Algrange, France, on 7 October 1970, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par Natalie Guelfi, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Nom et Durée.**

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hunac (No. 1) S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social**

### **Art. 4. Capital.**

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 5. Répartition des bénéfices, parts sociales indivisibles.**

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

### **Art. 6. Cession des parts sociales.**

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

### **Art. 7. Rachat de parts sociales.**

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

## **Titre III. - Gérance - Réunions du Conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres, au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

### **Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.**

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

### **Art. 10. Procès-verbaux de réunions du Conseil de Gérance.**

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

### **Art. 11. Représentation - Signatures autorisées.**

11.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

11.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

## **Titre IV. - Secrétaire**

### **Art. 13. Nomination d'un secrétaire.**

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder



les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### **Titre V. - Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Assemblées générales des associés.**

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il / elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Une réunion annuelle des associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans la convocation. D'autres assemblées générales des associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 17. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des comptes de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

##### **Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.**

18.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Vérification des comptes**

##### **Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

## **Titre IX. - Loi applicable**

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et Libération*

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les 4 (quatre) personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Jamila Al Jabri, responsable du département comptable, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 30 novembre 1961 en Tanzanie, en tant que gérant A de la Société;

- Mohaymin Monem, analyste senior, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 19 Septembre 1979 au Pakistan, en tant que gérant A de la Société;

- Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 7 octobre 1970 à Algrange, en tant que Gérant B de la Société; et

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur général, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne), en tant que gérant B de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. GUELFY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56380. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166919/499.

(100193841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 48.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002807/10.

(110001913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.519.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.247.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

*Pour Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011002808/14.

(110002163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.519.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.247.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

*Pour Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011002809/14.

(110002164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Chez Roland et Mario, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 119, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 109.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002812/10.

(110001912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Dayton S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.406.

Les comptes annuels 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.  
 Luxembourg Corporation Company S.A.  
 Signature  
 Administrateur Unique

Référence de publication: 2011002813/14.

(110001880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Razel Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société Entreprise Razel Frères ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 JAN 2011.

Référence de publication: 2011002814/11.

(110002217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Hartwig & Kentner SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.948.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen in Form einer Aktiengesellschaft "HARTWIG & KENTNER SPF S.A.", mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Gérard LECUIT, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 16. Juli 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 289 von 1986, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert durch eine Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, mit Amtssitz in Luxemburg am 8. November 2010, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn David CARELLI, Privatbeamter beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Isabel Dias, Privatbeamtin mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Raymond THILL, maître en droit, mit gleicher beruflicher Anschrift.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetzes- und statutengemäß einberufen.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse;

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch denammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den hundertfünfundzwanzig (125) sich in Umlauf befindlichen Aktien hundertfünfundzwanzig (125) Aktien bei der Versammlung vertreten sind (=100%), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt zum Liquidator, die Gesellschaft GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., mit Sitz in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, eingeschrieben im Handelsregister in Luxemburg unter der Sektion B, Nummer 43.298 zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Carelli, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56485. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166922/57.

(100193665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

### **Helena Info Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.532.

*Extrait des résolutions prises par Assemblée Générale extraordinaire de la Société en date du 22 octobre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 octobre 2010 que:

- Maître Thomas Felgen et Maître René Faltz ont été révoqués comme administrateurs de la Société
- Monsieur Carlo Schneider, 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, et Monsieur Sven-Erik Wallin, Sveavagen 166, SE-11346 Stockholm, Suède, ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015
- Monsieur Lennart Stenke, 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a été réélu administrateur et administrateur délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015
- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- The Server Group Europe S.A. a été révoqué comme commissaire aux comptes
- Mirador S.A., 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015

La Société a été informée du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Lennart Stenke, administrateur et administrateur délégué de la Société, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2010.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010166925/24.

(100193359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

### **Todosol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 6, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 113.479.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1460/10 rendu en date du 09 décembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée TODOSOL S.à.r.l. avec siège social à L-1425 Luxembourg, 6, rue du Fort Dumoulin, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
Maître Clément MARTINEZ  
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2010167676/14.

(100194021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Immo Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 157.380.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Stéphane FELIX, employé privé, né à Boulay (France) le 22 décembre 1973, demeurant à L-7220 Walferdange, 94, route de Diekirch,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société à responsabilité limitée adopte la dénomination de «IMMO STEP S.à r.l.».

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, ainsi que la mise en valeur par vente, location, échange, construction ou de toutes autres manières d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et plus généralement l'exercice de toutes activités accessoires, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100.- (cent Euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.



Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

*Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur Stéphane FELIX, préqualifié, déclare souscrire à l'entière du capital.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à EUR 950,-.

*Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Stéphane FELIX, employé privé, né à Boulay (France) le 22 décembre 1973, demeurant à L-7220 Walferdange, 94, route de Diekirch, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphane FELIX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2010. Relation GRE/2010/4338. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166938/141.

(100193315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Razel Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 de la société Entreprise Razel Frères ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 JAN 2011.

Référence de publication: 2011002817/11.

(110002225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Pegamo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 23, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 10 Décembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 Décembre 2010 les décisions suivantes:

- «Monsieur Djamel MEDDOURI, né le 28 août 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 23, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et Monsieur Olivier ROBIN, né le 12 avril 1987 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Partouche Luca et de Mademoiselle Partouche Maud, administrateurs démissionnaires. Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Michel ROBIN, né le 14 février 1947 à Marnia (Algérie), demeurant professionnellement au 23, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg est nommé aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Partouche Robert, démissionnaire de sa fonction d'administrateur. Monsieur Michel ROBIN est nommé aux mandats d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Le siège social est transféré du 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg au 23, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.»

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010167041/26.

(100194081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**F.D.V. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.340.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

50, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Roberto MANCIOCCHI / Signature

Référence de publication: 2011000230/14.

(100202943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Geralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley.

R.C.S. Luxembourg B 18.942.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Geralux Sàrl*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011000201/13.

(100202566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Valau Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 1<sup>er</sup> avril 2010*

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri STEEMAN (demeurant professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

- Messieurs Frederik ROB et Kris GOORTS (demeurant tous les deux professionnellement au 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont appelés au poste d'administrateur, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Karl LOUARN et Marc BOLAND, dont les mandats sont arrivés à échéance.

- Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Kris GOORTS

- Monsieur Joeri STEEMAN

- Monsieur Frederik ROB

Le commissaire aux comptes est Monsieur Régis PIVA.

Pour extrait sincère et conforme

Kris GOORTS / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010167683/26.

(100193883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Kalvin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 100.165.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2010*

Par procès-verbal signé en date du 13 décembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg au 10, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg.

- de révoquer Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK de leur poste d'administrateur et de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016:

\* Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville-Mézières (France), demeurant professionnellement à L-2212, Luxembourg, 6, place de Nancy

\* La société MONTROSE CONSULTING S.A., avec siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88058, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Pascal ROBINET, prénommé

\* La société SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A., avec siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Pascal ROBINET, prénommé.

- de révoquer AUDIEX S.A. de son poste de commissaire aux comptes et de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société TRANSPORT AND PORT MANAGEMENT SYSTEM LIMITED, ayant son siège social au 41 Chalton Street, London NW1 1JD, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et des Pays de Galles sous le numéro 5300794, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166953/27.

(100193376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---